

Morale, éthique, devoirs et droits

Posted on 7 avril 2020 by Patrick Rouillier

Nous vivons tous en sociétés et celles-ci sont régies par des lois, librement acceptées (si on suppose le système de démocratie représentative à la majorité accepté). Celles-ci définissent les devoirs de chaque citoyen dans la société vis à vis de ses concitoyens. En contrepartie de ces devoirs, les citoyens acquièrent un certain nombre de droits, dans la mesure où ceux-ci n'imposent pas à leur concitoyens des devoirs qu'ils n'ont pas choisis.

Contrairement à l'idée reçue personne, dans une société, n'a de droits innées, mais les seuls droits que leurs accordent leurs concitoyens via les devoirs qu'ils acceptent.

Il n'y a nul droit des rois, des élites, des hommes, des femmes, des enfants, des animaux, (ni de dieux ... pour moi !) mais seulement les devoirs réciproques que la communauté porte au titre de règles. La nature ne connaît pas de droits et c'est la société qui en génère comme la contrepartie des devoirs qu'elle impose. Ceci peut donner la fausse illusion de droits.

Se définissent, via ces lois, les règles du « vivre ensemble » qui font consensus dans une société. On peut alors parler d'une sorte de « morale sociale » qui définit le bien et le mal dans l'ordre public. Charge au législateur d'en définir les contours, aux citoyens de les approuver, et à la justice d'arbitrer entre le bien et le mal.

D'autre part chaque individu, via son vécu personnel, son éducation, ses expériences, ses déceptions et ses espoirs, se définit une morale qui lui est propre. Celle-ci peut être en phase avec la « morale sociale » adoptée par le plus grand nombre ou au contraire présenter des antagonismes avec elle. Pour chacun se pose alors un débat « Cornélien » entre ses devoirs acceptés dans la société et ses désirs de justice contrariés. Peuvent alors surgir des conflits pour des groupes constitués qui contestent la société dont les règles leur paraissent en désaccords avec leurs visions du monde. On peut citer, tout à trac, les objecteurs de conscience, les groupes anarchistes, les « Zadistes », les manifestants et protestataires de tout bord plus ou moins civils ou radicalisés.

Si, maintenant, un individu est, en plus, adepte d'une religion, d'une secte, d'une idéologie, une nouvelle injonction morale vient se superposer ou s'opposer à la « morale sociale » et créer ainsi, pour chacun des adeptes de nouveaux conflits moraux. Ces conflits sont d'autant plus critique que, par exemple, les religions



imposent une morale issue d'une entité supra terrestre (un Dieu) avec laquelle on ne peut transiger. On doit obéir sous peine de tourments plus ou moins éternels. On conçoit que le dilemme soit de taille. Heureusement les morales proposées par les dieux, et retransmises par les religions sont assez proches de celles proposées par les sociétés (ne pas tuer, ne pas nuire à son prochain, prôner l'égalité entre les hommes ; la bonté, l'humilité, ...). Cette proximité peut d'ailleurs faire sérieusement douter de leur nature divine ! Dans ces conditions les divergences entre morale sociale et morale religieuse portent surtout sur des problèmes de forme (rites, coutumes vestimentaires, vision sociale de la religion, ...) et les religieux modérés s'en accommodent assez bien, d'autant plus que les républiques laïques sont assez tolérantes en ce sens. Bien sûr les religieux fondamentalistes, souvent plus attachés à la forme qu'au fond dans leurs pratiques, plus soucieux de « la lettre » des textes dit sacrés que de leur fond, ne peuvent accepter de faire passer la morale sociale devant leur morale religieuses. Dans leur vision c'est leur éternité qui est en jeu, ce qui n'est pas anodin pour eux.

La vision harmonieuse de la loi dans une société supposerait que la vision du monde de ses citoyens soit homogène. Ce n'est généralement pas le cas. Il en résulte des inclinaisons diverses qui s'incarnent dans des partis politiques antagonistes.

Dans la France médiévale, et jusqu'à la révolution la conception du monde de l'église catholique était hégémonique et s'imposait sans conteste à tous les habitants (les hiérarchies religieuses et apparentées en ont largement profité à leur bénéfice, ouvrant la porte à la révolution de 1789). A partir de la république, les morales sociales et religieuses se sont affrontées jusqu'à arriver à un « modus vivendi » dans la loi de 1905. Progressivement la morale religieuse a perdu de son influence et les conflits ont plutôt surgis avec les nouvelles idéologies modérées ou sectaires dans leur affirmation (communisme, mai 68, écologie fondamentale, ...). L'apparition de nouveaux sectarisme religieux (Cathos intégristes, Musulmans fondamentalistes) ont fait renaître des conflits avec les religions, souvent venus de l'influences de sociétés étrangères, issus du mouvement de « mondialisation » qui traverse le monde.

On peut penser qu'il s'agit de « mouvements d'arrière-garde », la pensée religieuse, telle que nous la connaissons, étant incompatible avec la rationalisation scientifique qui nous submerge, ne peut que progressivement s'essouffler. Le doute s'impose enfin ! Plus la révolution technologique avance dans un pays et plus la représentation religieuse s'amenuise. La pensée philosophique religieuse demeure, mais sa concrétisation dans des rites obsolètes devient absurde. Plus les devoirs des citoyens envers leurs dieux reculent et plus leurs devoirs sociaux s'affirment. Mais inversement, plus les désirs individuels s'affirment et plus la « morale



sociale » sera en difficulté. L'harmonie n'est pas pour demain !